



NOTE:
LES DÉBITS DE PONTE ENTRANT AU BASSIN ET AUX SOUS-BASSINS, ONT ÉTÉ CALCULÉS EN FONCTION DE LEUR BASSIN VERSANT PROPRE. LA MÉTHODE UTILISÉE POUR CALCULER LE DÉBIT DE PONTE, EST LA MÉTHODE RATIONNELLE. CETTE MÉTHODE SOUS-ENTEND L'APPLICATION DE RÈGLES STRICTES ET INCONTURNABLES. DE FAIT, LES DÉBITS DE PONTE DE BASSINS CUMULATIFS PROVENANT DE BASSIN EN LIGNE, NE PEUVENT ÊTRE ADDITIONNÉS. LA DÉTERMINATION DU DÉBIT DE PONTE D'UN COURS D'EAU COLLECTEUR, EST FAITE EN FONCTION DE L'OPTIMISATION DE SON BASSIN VERSANT GLOBAL. CETTE OPTIMISATION, PROCESSUS INTRINSÈQUE À LA MÉTHODE RATIONNELLE, DÉTERMINE UN DÉBIT DE PONTE INFÉRIEUR AU DÉBIT OBTENU PAR L'ADDITION DE TOUS SES COURS D'EAU VERSANTS.

CETTE VARIATION EST EXPLICABLE PAR LE FAIT QUE LES PETITS BASSINS VERSANTS SONT AFFECTÉS PAR LES PLUIES DE COURTE DURÉE, SONT L'INTENSITÉ EST PLUS ÉLEVÉE, DE MÊME QUE LES GRANDS BASSINS VERSANTS SONT AFFECTÉS PAR LES PLUIES DE LONGUE DURÉE, DONC L'INTENSITÉ EST PLUS FAIBLE. EN FAIT, LA DURÉE DE LA PLUIE DÉTERMINANT LE DÉBIT DE PONTE D'UN COURS D'EAU, DOIT ÊTRE ÉGALE AU TEMPS DE CONCENTRATION DE SON BASSIN VERSANT. L'APPLICATION DE CE PRINCIPE EST OBLIGATOIRE À L'ÉLABORATION DE LA MÉTHODE RATIONNELLE.

NOTE: DANS LA ZONE AGRO-FORÊSTIÈRE, LES ZONES HUMIDE ET LES COURS D'EAU SONT PROTÉGÉS

- LEGENDE
- ZONE AGRO-FORÊSTIÈRE À PROTÉGER
 - ZONE AGRO-FORÊSTIÈRE À PROTÉGER
 - SOUS-BASSIN
 - LIMITE DES SOUS-BASSINS
 - LIMITE BASSIN PRINCIPAL
 - TOPO 5 MÈTRES
 - FOSSE OU COURS D'EAU EN ZONE AGRO-FORÊSTIÈRE
 - FOSSE EN ZONE URBAINE ET PÉRI-URBAINE
 - COURS D'EAU PRIMAIRE
 - COURS D'EAU SECONDAIRE
 - COURS D'EAU TERTIAIRE
 - LIMITE DES LITTORAUX
 - TOURBIÈRE
 - BANDE RIVERAINE DE PROTECTION
 - ZONE NON-PROTÉGÉE EN ZONE URBAINE ET PÉRI-URBAINE
 - MILIEU HUMIDE
 - ZONE LITTORALE
 - REF. PHOTO #167
 - NUMÉRO DE ZONE BIOPHYSIQUE
 - POINTAGE BIOPHYSIQUE

-5-	VERSION FINALE	29/05/2007
-4-	RÉVISION	28/03/2007
-3-	RÉVISION BANDE RIVERAINE DE PROTECTION	19/10/2006
-2-	RÉVISION POUR MDEP	26/06/2006
-1-	AJOUT DE NUMÉRO DE ZONE BIOPHYSIQUE	15/02/2006
NO.	RÉVISION	DATE

<input type="checkbox"/>	TEL QUE CONSTRUIT	
<input type="checkbox"/>	CONSTRUCTION	
<input type="checkbox"/>	SOUSSION	
<input type="checkbox"/>	PERMIS	
<input type="checkbox"/>	APPROBATION	
<input type="checkbox"/>	PRÉLIMINAIRE	
<input checked="" type="checkbox"/>	ÉMIS POUR	DATE

LBHA **LE ROUX**
HURENS & ASSOCIÉS INC.

205, CÔTÉ EST
RUE DE LA
SÈVE

TEL: (418) 344-4200
FAX: (418) 344-4217
COURTEL: (418) 344-4217

MAÎTRE D'ŒUVRE
INGÉNIEUR

PROJET: **PLAN DE PROTECTION DES COURS D'EAU**

CLIENT: **VILLE DE SAINT-JÉRÔME**

TITRE: **BASSIN P-BE-36B**

DISCIPLINE: **GÉNIE CIVIL**

PRÉPARÉ PAR: **V. FAUCHER** VÉRIFIÉ PAR: **F. ROCHETTE, Ing.** DATE: **SEPT. 2005**

ÉCHELLE: **1:2000** DOSSIER: **M7416-00**

No. DESSIN: **2 DE 23** REV: **5**

Bassin P-BE-36B
TABLEAU DE PROTECTION DES MILIEUX HUMIDES
(Critères hydrauliques et biophysiques)

Caractéristiques	Unités	Sous-bassin			
		A	B	C	D
Classification du cours d'eau (n.a.)	Primaire (Envas)	Secondaire 1er ordre	Secondaire 2e ordre	Secondaire 2e ordre	Secondaire 2e ordre
En amont de (n.a.)	P-BE-30	A	A	A	A
En aval de (n.a.)	B, F, G, H et I	C, D et E	-	-	-
Zone (n.a.)	Agro-forestière et urbaine	Agro-forestière et urbaine	Urbaine	Urbaine	Urbaine
Identification du milieu humide (Réf. Rapport de Sages) (n.a.)	Ruisseau entre la rue Claudi et la rue Lanctôt #11	Cadière entre la ligne hydroélectrique et la rue de la Concorde #12	Ruisseau à l'ouest de la ligne hydroélectrique #14		
Évaluation biophysique du cours d'eau correspondant	Pontage	13, 14 et 10	14 et 10		
Qualité du milieu humide	Élevée, Élevée et moyenne	Élevée et Moyenne			
Superficie drainante du bassin (m2)	1,775,406	531,341	15,328	38,400	
Longueur de cours d'eau principal (m)	2332	1,215	73	167	
Indice de forme (Sans unité)	0.33	0.36	2.88	1.38	
Débit de drainage (m3/m2)	0.002133	0.002738	0.004763	0.004349	
Pente moyenne du bassin (m/km)	37.0	46.0	40.0	47.5	
Forme du réseau de drainage (n.a.)	décentralisé	rectangulaire	linéaire	linéaire	
Débit récurseur 2 ans (l/s)	348.8	200.4	20.6	38.4	
Ratio des débits de pointe des cours d'eau secondaires (n.a.)	Pontage (5)	2.87	0.30	0.55	
Ratio des débits de pointe des cours d'eau tertiaires (n.a.)	Pontage (5)				
Ratio des volumes d'eau relatif des cours d'eau secondaires (n.a.)	Pontage (5)	1.04	0.03	0.09	
Ratio des volumes d'eau relatif des cours d'eau tertiaires (n.a.)	Pontage (5)				
Importance relative globale (n.a.)	Pontage (10)	3.92	0.32	0.64	
Protection (n.a.)		OUI	OUI	NON	NON

TOUTE LA ZONE AGRO-FORÊSTIÈRE EST PROTÉGÉE SUP:126,1 m

SUP. ZONE URBAINE NON-PROTÉGÉE:31,0 ha

SUP. ZONE URBAINE PROTÉGÉE:6,8 ha

SUP. MILIEU HUMIDE:8,074 ha

SUP. ZONE URBAINE PROTÉGÉE:46,2 ha

SUP. MILIEU HUMIDE:2,371 ha

SUP. MILIEU HUMIDE PROTÉGÉ:5,322 ha

SUP. MILIEUX HUMIDES NON-PROTÉGÉS:0,048 ha

LONGUEUR DU COURS D'EAU:912 m

LONGUEUR DU COURS D'EAU:558 m

LONGUEUR DU COURS D'EAU:973 m

LONGUEUR DU COURS D'EAU:242 m

LONGUEUR DU COURS D'EAU:1382 m

LONGUEUR DU COURS D'EAU:950 m

LONGUEUR DU COURS D'EAU:1382 m

4 ha

Z:\1-projet\7416-00\DWG\741600R01.dwg 5/29/2007 11:22:23 AM E